

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

### Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries

(2013/C 273/08)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	20.8.2013
Durée	20.8.2013-31.12.2013
État membre	Espagne
Stock ou groupe de stocks	BSF/56712-
Espèce	Sabre noir ( <i>Aphanopus carbo</i> )
Zone	Eaux de l'UE et eaux internationales des zones V, VI, VII et VII
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	FS39DSS

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.

### Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries

(2013/C 273/09)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	27.8.2013
Durée	27.8.2013-31.12.2013
État membre	Belgique
Stock ou groupe de stocks	PLE/7FG.
Espèce	Plie commune ( <i>Pleuronectes platessa</i> )
Zone	VII f et VII g
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	45/TQ39

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.